

MAIRIE DE LE SOULIE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
17 JUIN 2020

Présents : BAILLY P. BOJ V. CROS M.J. NEGRE R. NUEZ M. RAISSAC J.
ROUANET B.

Absent excusé : VAILHE Ch .donne procuration à BAILLY. P.

Absents non excusés : BATAILLEY A. BELLAY D . MALIZARD B.

Secrétaire de Séance : CROS Marie José

1) Délégations au maire
Reconduction des délégations au maire
Vote : 8 pour ;

2) Indemnités du maire et des adjoints
Commune de moins de 500 habitants
Le maire : 991.80 € brut / mensuel
Les adjoints : 385.05 € brut / mensuel
A partir du 1^{er} juin 2020, application de ces barèmes
Vote : 8 pour

3) Mise en place des commissions municipales thématiques
C.C.A.S : NEGRE R , BOJ V, CROS M-J, BAILLY P, ROUANET B; RAISSAC J ;
Commissions des Travaux : ROUANET B, NEGRE R, BOJ V ,
Commission Patrimoine et Urbanisme : CROS M-J, BOJ V, RAISSAC J
Vote : 8 pour

4) Désignation des délégués du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
BOJ Véronique et VAILHE Christian
Vote : 8 pour

5) Vote des taxes locales
Taxe d'habitation : (pas de taux voté par le conseil)
Taxe foncière (bâti) : 8.08 %
Taxe non foncière (non bâti) : 8.08 %
Pas d'augmentation des taux pour 2020
Vote : 8 pour

6) Révision de la durée des amortissements sur le budget eau et assainissement
Vote : 8 pour

7) Attribution subventions aux associations

Sapeurs Pompiers	:	200 €
Le patrimoine	:	300 €
Le Solher	:	300 €
La Solarienne	:	300 €
Anciens Combattants	:	250 €
Le Souvenir Français	:	150 €
Maryse	:	100 €
Société de Pêche	:	100 €
C.O.S.	:	100 €
Bleuets de France	:	50 €
Institut Pasteur	:	50 €

Vote : 8 pour

8) Loyer Hôtel Restaurant

Gratuité des loyers d'avril et de mai 2020

Vote : 8 pour

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 18 juin 2020.
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du
5 Août 1884.

A Le Soulié, le 18 juin 2020

Le Maire

Roger NEGRE

